Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 24 Chaâbane 1445
5 Mars 2024

N° 28

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **488**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **489**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **490**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **493**
Homologation de résolutions **495**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **495**
Avis aux créanciers **498**
Convocations
Sociétés anonymes **499**
Sociétés à responsabilité limitée **505**
Divers
Avis au public **505**
Rectificatifs **506**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Dénomination sociale : Société citoyenne locale de pêche Sidi makhlouf Médenine

Type de la société : Locale

Adresse : Sidi makhlouf Médenine

Capital social à souscrire : Dix mille dinars

Nombre de parts : 50 parts de 200 dinars chacune

Objet : Valorisation des produits de pêche

Date du dépôt des statuts : 25/4/2023 au tribunal de première instance de Médenine

Banque de dépôt : BNA Médenine

Répartition du bénéfice :

- 15% réserves légales

- 20% alloués pour les activités sociales et culturelles et environnementales

- 35% au maximum pour les participants

- Le reste pour renforcer les activités de la Société

Date de la souscription : du 15/11/2023 au 15/01/2024

Les fondateurs : Noureddine Kadda, Mohamed Titi, Dalil Logsayer, Said Nakhti, Gota Dbouba, Abdellatif Elouihichi, Asma Mhemdi.

Les personnes souhaitent participer à la constitution de la société devront introduire leur demande auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné à cet effet via un document mis à la disposition des fondateurs après avoir pris connaissance du projet de statut de la société.

2024R00466SODB1

Constitution d'une société citoyenne

Nom de l'entreprise : Al AHED SAIED

Type d'entreprise : locale

Adresse de l'entreprise : Al-Qonnat Al-Khelidia, Mornag

Capital social : 10 000 dinars

Nombre d'actions : 50 actions, d'une valeur de 200 D par action

La durée de l'entreprise est de 99 ans.

Sujet de l'entreprise :

- Assemblage et fabrication du lait

- Industrie agricole et alimentaire

La date de dépôt du statut au Tribunal de Première Instance de Ben Arous est le 16 janvier 2024.

Nom de l'agence bancaire : Banque Nationale Agricole, agence Mornag

La date limite de souscription est du 1er mars 2024 au 30 mars 2024.

Suite à la souscription, l'assemblée générale sera convoquée par publication dans le Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux et l'affichage de la convocation au siège de la délégation.

Fondateurs :

Abdelkader Ahmed : CIN n°07084032

Mehrez ben Ahmed : CIN n°07119026

Omran ben Hassine : CIN n°07062559

Mourad Haj Mohamed : CIN n°07113475

Faten Atya : CIN n°14665286.

2024R00488SODB1

Constitution d'une société communautaire

Nom de la société communautaire locale al-Irada pour l'agriculture à al-Amra

Montant du capital souscrit de la société 10 000 dinars (dix mille dinars)

L'adresse du siège social de l'entreprise Al Amra 3036 Sfax

L'objet de l'entreprise : L'objet de cette entreprise privée locale concerne le domaine agricole, à travers :

Travailler à la création d'unités de conversion et de valorisation des produits agricoles (abricots, tomates, lait de chèvre ...) et promouvoir la filière viande en prêtant attention à la filière élevage et à l'engraissement des veaux sur des bases scientifiques.

Œuvrer à la valorisation des parcelles agricoles ciblées et les valoriser à travers le mécanisme de boisement

Mettre en place un établissement multi-spécialisation conforme aux normes internationales.

Réaliser toutes les activités visant à faire progresser les participants

La durée de l'entreprise est de 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de statuts modèles : 28 février 2024 au Tribunal de Première Instance de Sfax 1 sous le n°02/24.

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en numéraire et le montant à payer immédiatement : 50 actions pour lesquelles 10000 dinars sont payés.

La valeur nominale des actions à émettre : deux cents dinars (200 dinars)

Conditions liées à la répartition des excédents et à la constitution de l'épargne : Dans le cas où l'entreprise privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

* 15% sont alloués sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50% du capital

Entreprise civile locale.

* 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales et sportives

* les bénéfices ou excédents restants pourront être distribués dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision du Séance plénière.

* De plus, il sert à développer ses activités localement.

Nom de l'établissement bancaire dans lequel seront déposés les fonds de souscription en attente : Banque Internationale Arabe de Tunis, succursale Amra

La date limite ouverte de souscription : du 28 février 2024 au 29 mars 2024 (heure administrative) avec possibilité

de clôture anticipée en cas de souscription totale avant l'expiration de la date limite susvisée.

Modalités et lieu de convocation à l'assemblée générale constitutive : Suite à la souscription totale, la séance plénière de fondation sera convoquée par affichage de ce communiqué au siège de la délégation d'Amra, Sfax.

Fondateurs :

- Nizar Kettani, demeurant à Al-Amra, Sfax

- Mourad ben Youssef, demeurant à Al-Amra, Sfax

- Mohamed ben Salem, résident à Al-Amra, Sfax

- Noureddine Al-Hamdi, demeurant à Al-Amra, Sfax

- Khalifa Mimoun, résident à Al-Amra, Sfax

Les personnes souhaitant participer à la constitution de la société adresseront leurs demandes aux fondateurs de la société, au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'un acte de participation mis à la disposition des fondateurs, après avoir pris connaissance du projet de statuts de la société.

2024X00273SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Augmentation de capital

SOCIETE GHALI DE RESTAURATION

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : N°5 rue de l'Usine La Charguia II Ariana

Identifiant Unique RNE : 1307374M

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2023, enregistré à la recette des finances rue du Paradis Ariana le 7 février 2024 sous le n°24701265 Quittance n°17823, le capital social de la société a été augmenté d'une somme de six millions cinq cent mille Dinars (6.500.000 TND) par conversion du compte courant associé de la Société «LA BAGUETTE», pour le porter ainsi de cinq cents mille Dinars (500.000DT) à sept millions de Dinars (7.000.000 DT).

Ceci étant, les articles 6 et 7 des statuts sociaux ont été corrélativement modifiés.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé au registre national des entreprises en date du 13 février 2024 sous le n°202410915 et la mise à jour a été publiée au bulletin officiel du dit registre paru le 23 février 2024 sous le n°39.

2024400458SANB2

Société AFRIQUE TRAVAUX

SA au de capital : 6.000 000 DT

Siège social : Rue de l'Energie Eolienne, Zl Charguia 1 - 2035 Tunis

MF : 0001600Z/A/M/000

CNSS : 30338/74

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale Extraordinaire du 19 février 2024 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 19/02/2024 sous le n°24701711 quittance n°M028200 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprise à Tunis le 27/02/2024 sous le n° 202442100 qu'il a été décidé ce qui suit :

- La transformation de la société en société anonyme à conseil d'administration.

- L'Adoption des nouveaux statuts de la société avec effet immédiat.

- Constatation de la fin des mandats du gérant et du cogérant avec effet immédiat et leur donne quitus.

- Nomination en qualité de membres du conseil d'administration avec effet immédiat et pour une durée de 3 ans, prenant fin après la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 les personnes suivantes : Monsieur Riadh Bouricha, Madame Salma Bouricha, Madame Hajer Bouricha, Madame Malika Bouricha, Madame Fadhila Bouricha, Monsieur Mohamed Fakhfakh, Monsieur Habib Ouerghemmi, La société La Belle Résidence.

2024400468SANB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Donation Notariale de 90% des parts sociales

Suivant acte de donation notariale page 42 n°611 rédigé le 02 décembre 2023 par les deux notaires Hajlaoui Najah et son assesseur, Raddaoui Khadija enregistré à la recette des finances de Gafsa en date du 13/12/2023, quittance n°M065759, et déposé au registre national des entreprise le 27/2/2024 quittance n°202414526 Monsieur Mohamed ben Hassan ben Khalifa Hachi Gérant propriétaire de la suarl café et bar Ennakhil MF : 1520412T, sise à cité chérif Gafsa, fait donation à Bayram ben Mohamed ben Hassan ben Khalifa titulaire de la carte d'identité nationale n°06202220, 9680 parts sociales qui représente 60% du capital social de la dite société avec une valeur nominale de 100 dt la part. Et billel ben Mohamed ben Hassan Khalifa, titulaire de la carte d'identité nationale n°06131489, 4840 parts sociales qui représente 30% du capital, avec une valeur nominale de 100 dt la part, et le reste 1613 parts sociales qui représentant 10% du capital avec une valeur nominale de 100 dt la part, reste la participation de monsieur Mohamed ben Hassan ben Khalifa au capital de la société.

2023R03047SRUB2

AUTRES SOCIETES

Transfert du siège social

Société civile RAMIA

Rte de Teniour km 1.5 Imm. RAMIA

Sfax 3002

M Identifiant unique : 0018157

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2024 enregistré à la recette des finances de la rue A. Chebbi à Sfax le 25 janvier 2024 sous le numéro 24700374 quittance n°M009743 et déposé au registre national des entreprises le 20 février 2024 sous le numéro 202412593, que les associés ont décidé de transférer le siège social à la route de Téniour km 1,5 Imm. RAMIA 3002 Sfax.

2024X00264SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Donation d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé rédigé par deux notaires : le maître Taoufik Neji et Mohamed Elzadem à Mahdia le 21/02/2024.

L'acte est enregistré à la recette des finances à Mahdia le 24/02/2024 sous le n° de quittance MO17451.

Monsieur Hechmi Ben Mohamed Ben Mohamed Saadi a conclu un contrat de donation avec son fils Jihed Ben Hechmi Ben Mohamed Saadi par lequel a été à transmis le fonds de commerce; destiné à la commercialisation des Volailles et de ses dérivés connu sous le nom commercial "Hechmi Saadi" domicilié à l'Avenue Mohamed Belhaj Ezzahra Mahdia enregistré au registre de commerce sous le n°0268493R.

Toutes les oppositions doivent être déposées dans un délai ne dépasse pas 20 jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains de donateur au domicile du fonds de commerce indiquée au dessus.

2024T00212FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Mat. Fisc : 906313

Suivant acte sous seing privé signature légalisée à la municipalité du Bardo le 23/01/2024 enregistré à la recette des finances de cité ettadhamen le 30/01/2024 suivant Reçu n°M011127, Monsieur Lotfi Habassi résident à la rue Abi Diyaaf 1 shabaw oued ellil Manouba a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente de viande «massacre» située à la route de Bizerte km 3.5 ennogra cité intileka. A madame Najet Toukebri.

Les éventuelles oppositions doivent être parvenir au cabinet du Maître Imed Labidi sis au 01 bis rue billel le Bardo 2000 dans les délais rigoureux.

Sachant qu'une copie de cette annonce a été insérée au journal Echourouk du 23/02/2024.

2024T00215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 21/12/2023 et enregistré à la recette des finances de Nefza le 29/01/2024 sous le numéro M003262, quittance numéro 24200123, Marwen Ben Kalifa ben Hsouna Sawassi Nefza a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels situé à l'Avenue Habib Bourguiba Nefza exploité à la vente de poulet et ses dérivés à madame Houda Bent Elarbi Ben Gundile Jmili cité Elmarja Nefza.

Toute opposition sera formulée à l'adresse de l'acheteur, dans les délais légaux.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 31/1/2024.

2024T00216FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP rédigé par le Maître Rafik Azlouk avocat à Tunis daté du 26/02/2024 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 28/02/2024 sous le n°24200569 quittance n°M012816 Mme Najet Bent Ali Ben Romdhan a vendu à Mr Najem Ben Mohamed Lakhdhar Dhaher la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour tout genre de commerce sis au complexe Donia 2 n°19 Ezzahra Ben Arous.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 01/3/2024.

2024T00217FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Maître Essia Idoudi et son assesseur Maître Dorsaf Cheik Mokhtar en date du 16/01/2024 enregistré au journal des notaires sous le n°18 Mr Sami Ben Mouldi Ben Meftah a fait donation suivant procuration de Mme Latifa Bent Mokhtar Grami à sa fille Asma Bent Sami Ben Meftah tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme café 1ère catégorie situé à la rue Mghila cité Chaker Borj Touil 2083 Raoued.

Toutes oppositions doivent être déposées à l'adresse du fonds pendant 20 jours de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 10/01/2024.

2024T00218FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte S S P daté le 21/02/2024 enregistré à la recette des finances d'El Menzeh 9 le 22/02/2024 (quittance n°15868 enregistrement 24200564) Mr Imed Ben Abdelwaheb

Ben Ahmed Fourati a vendu la totalité du fonds de commerce sis à la Résidence les Roses magasin 2 rez-de-chaussée Menzeh 9 B à Mr Abdelhamid Ben Mohamed Arbi Ben Abdlahmid Ajibou.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les 20 jours de la publication au Jort à la Résidence les Roses magasin 2 rez-de-chaussée Menzeh 9 B.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 29/2/2024.

2024R00486FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 16/02/2024 enregistré le 16/02/2024 à la Recette des Finances de Kef n° de quittance M010194 et n° d'enregistrement : 211200692. Mme Salma bent Abdelhamid ben Brahim Slimi a vendu à Mme Najia bent Bechir Salmi et Mr Ridha ben Moncef ben Ayachi Magri le Fonds de Commerce exploité en pâtisserie vente boisson gazeuse Jus et autre sis à l'Av Taib Meheri délégation du KEF-EST Kef avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur dans un délai n'excédant pas vingt (20) jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié aux deux journaux «Echourouk» le 28/02/2024.

2024R00491FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 21 février 2024 et enregistré à la recette des finances de Mornag le 21 février 2024, quittance n°M016228, enregistrement n°24200466, Mme Naima Ayari cin n°00220640, RNE n°0519307V, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments corporels et incorporels pour tous commerce sise à Mornag rue Farhat Hached à Mme Souhir Mosrati cin 06910010.

Toute opposition doit être déposée au domicile de l'acheteur rue Limeme Malek, cité Elfassi Mornag, dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cette publication au JORT. Annonce publiée aux journaux le Quotidien et الشروق en date du 23/02/2024.

2024R00497FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé légalisé en date du 14 février 2024 enregistré à la recette des finances Victor Hugo à Sousse sous le n°24200917 en date du 21/2/2024 Chaker Selmi a vendu à Noomen Kammoun la totalité du fonds de commerce Salon de thé sis Immeuble echarkia rue des Orangers Khzema ouest Sousse avec ses éléments incorporels au prix de 30 milles dinars. Les opposions sur le prix seront formées dans un délai de 20 jours de la publication de l'avis de vente au JORT entre les mains du rédacteur du contrat l'avocat Hédi Boufarès. Un avis de vente a été publié au journal La Presse du 23/2/2024.

2024S00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 12/1/2024, enregistré à la recette des finances de Monastir le 23/1/2024 sous n°24200581 quittance n°M006449, Mr Nebil Ben Kacem Ben Bouraoui Guen a vendu à Mr Imed Ben Amor Ben Mhamed Bhouri la totalité du fonds de commerce pharmacie de nuit avec tous ses éléments matériels et moraux, sis à cité commerciale Av de l'Environnement Khnis Monastir.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez maître Haddar Imed sis à l'Av de la république Monastir.

Cet acte a été publié dans le journal quotidien «Echourouk» en date du 17/02/2024.

2024S00269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente légalisé de signature le 16/02/2024 et enregistré à la recette des finances de Route de Tunis le 20/02/2024, quittance n°M021608, reçu n°24200812, Mme Naima Bent Mustapha Elaydi, titulaire de la C.I.N n°05284529, demeurant à la Route de Tunis km 1 Kassas Chaabène Sfax, ayant pour I.U n°1446259J, a vendu à Mr El Fathi Ben Mohamed Eddarwiche, titulaire de la C.I.N n°01253752 du 26/6/1997 Demeurant à Route de Gabès Km 8 Impasse la mosquée Thyna Sfax, le fonds de commerce sis à la Route de Saltnyia km 4.5 Sakiet Eddeyer 3011 Sfax, qui consiste en un café de 1ère catégorie nommé «Baraket», d'un montant de soixante-quinze mille dinars (75.000,000D).

Toute opposition doit s'effectuer entre les mains de l'acheteur ayant élu pour domicile au cabinet de Maître Iram Khemakhem, Avocate près la Cour de Cassation, sis au 97, Av. Hédi Chaker 3000 Sfax et dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la publication de cette vente au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Temps du 23/02/2024.

2024X00248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 23 février 2024 et enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 26 février 2024 quittance n°M021464 enregistrement n°24200811.

Madame Wadiaa Bent Hédi Ben Almaki Chamseddine a vendu à mademoiselle Aya Bent Nizar Ben Abdallah Addoouni le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels qui consiste au café FERERO + exploité dans le local sis à la route Teboulbi klm 5.5 Gremda Sfax.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de la vendeuse madame Wadiaa Chamseddine dans le local sise à l'Avenue Teboulbi maison 321

Sfax dans les 20 jours suivant la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne JORT.

Cet avis est paru au journal Essabeh en date du 29 février 2024.

2024X00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente enregistré à la recette des finances Chibia Sfax en date du 16/02/2024 Reçu n°M010431, enregistrement n°24200235.

Amine Haj Kacem n° de sa carte d'identité nationale 11085750, a cédé à Yassine Chiha, titulaire de la carte d'identité nationale n°11113587, tout le fonds de commerce dénommé black store exploité dans la vente des téléphones portables dans le local situé à la route Taniour km 7, Markaz Ammar Chihia, Sfax.

Toute éventuelle opposition doit être adressée entre les mains du vendeur sus indiqué dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce dans le J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Assabeh en date du 22/02/2024.

2024X00267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat signé le 22/12/2023 enregistré à la recette des finances Bardo le 22/01/2024 quittance n° M006331 enregistrement n°24200337. Mme Amel bent El Hédi ben Rjeb ben Younes titulaire de la C.I.N n°04779962 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné pour la fabrication et la vente des gâteaux sis au 2 rue Al Sadok Al Karoui Khaznadar à Mme. Fatma ben Abdelaziz Anbzi titulaire de la C.I.N n°09169337.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 28 février 2024.

2024400457FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de Fonds de commerce le 13/2/2024 enregistré à la Recette des Finances La Marsa Tunis en date du 20/02/2024 sous le n°24201219, Quittance n°28056, Mr Moncef Ben Ali Ben Mohamed Amiri, CIN n°00169025, a vendu à Mme Sonia Bent Lotfi Ben Aicha Allouchi, CIN n°07198582, les deux Fonds de Commerce avec tous leurs éléments corporels et incorporels, exploités dans l'activité de Fast-Food, et sis, le premier au : 3 rue Nacer Bey - La Marsa et le deuxième au : 5 Rue Nacer Bey - La Marsa.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse de l'acheteuse : Imm 16, Appt 10, 4ème étage - El Ouardia 4 - Tunis; et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 29/02/2024.

2024400464FCCC2

Concession d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé le 30/01/2024 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 01/02/2024, (quittance n°M008931 enregistrement 24100306) Mr. Mohamed Lamin Ksouri CIN 00437389 a cédé à Mme. Monia Ksouri la totalité du fonds de commerce ayant pour objet tous commerces sis au 74 rue Monji Slim Tunis, moyennant le prix de (3.000.000).

Une annonce concernant cette concession a été publiée au journal Echourouk le 23/02/2024.

Toute opposition sera faite auprès de Mme. Monia Ksouri dans l'adresse 4 rue Ali Balhawen Ariana.

2024400474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 14 Février 2024, enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 15 Février 2024, quittance n°M014112 et enregistrement n°24200400, Mme Asma Bouali, CIN n°08108362 et demeurant à rue Ennacer Bey Cité la révolution Menzel Bourguiba Bizerte a cédé à Mme Naima Mezzi, CIN 05623844 qui a accepté l'achat au profit de sa fille Amel Melki demeurant à la rue Gandhi Tinja Bizerte la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en un local sis à rue Houssine Bouzaiene Menzel Bourguiba Bizerte destiné pour l'activité de vente des épices.

Toutes les oppositions doivent parvenir chez Maître Mohamed Habib Mokdad qui a élu son domicile à son bureau sis à la rue d'Espagne immeuble Lazzem 1er étage Bizerte dans les vingt jours à partir de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis de vente a été publié au journal «Al Chourouk» le mercredi 28 février 2024.

2024400478FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat rédigé en date du 7 décembre 2023 et enregistré au bureau de la recette des finances de Thala sous le numéro 23301749, reçu numéro M035781 daté du 13 décembre 2023 atteste de la transaction, le soussigné M. Samir Ben Zid, titulaire de la CIN n°02737803, cède au soussigné M. Zied Boulaabi, titulaire de la CIN n°12662440, l'intégralité du fonds commercial situé à l'Av Habib Bourguiba, Thala, aménagé en café de première catégorie, pour une durée de dix ans, renouvelable à partir du 1er juin 2023.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 1er mars 2024.

2024R00493FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 02/01/2024, enregistré à la recette des finances de Midoun, le 4/01/2024 sous le n°24300086 et le reçu n°M001433, Mr Taher Ben Habib Azem loue à Mme Selma Ben Laghraïri Elyousfi, avec toutes les garanties effectives et juridiques la totalité du fonds de commerce sis à Zone Touristique Midoun Djerba en face de l'hôtel Saraya Djerba, exploité en acte de massage et relaxation et comprenant la clientèle et l'achalandage qui lui sont rattaché.

La durée de ce contrat est de cinq années non renouvelables, à compter du 01/01/2024. Toute protestation à cette location doit se faire dans les 15 jours qui suivent cette publication à l'adresse citée précédemment.

Cette annonce est publiée au journal le Temps du 24/02/2024.

2024X00268FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte de location du fonds de commerce daté le 26/02/2024, enregistré à la recette des finances Gremda le 26/02/2024 n°24300820 quittance n°M021747 Ahmed ben Hamda SEFI CIN n°08827105, a loué tout le fonds de commerce exploité comme buvette sous le nom «café SEFI» sis à la route Elafrane km 10,5 Sfax - Sud Sfax à Cyrine bent Abdessamad Aouani CIN n°11148112.

Cette annonce est publiée au journal «Le Temps» du 02 mars 2024.

2024X00269FCCC3

Avenant au contrat de location

Gérance de deux fonds de commerce

SOCIETE TRS

Société anonyme

Au capital social de 670.000 TND

Siège social : Hôtel The Residence, Les Cotes de Carthage, Gammarth (TUNISIE)

ID : 1559522E

Affiliation CNSS : 588648-52

En vertu d'un acte sous seing privé signé en date du 20 décembre 2023 enregistré à la recette des finances en date du 31 janvier 2024 (enregistrement n°24300715, quittance n°16403) entre la SOCIETE SINGAPORE TUNISIAN INVESTMENT COMPANY IMMOBILIERE (STIC IMMOBILIERE) (société anonyme de droit tunisien dont le siège social est situé à l'Hôtel The Résidence, les Côtes de Carthage, Gammarth (Tunisie), immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 0751492M) en qualité de Bailleur et la société TRS (société anonyme de droit tunisien, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'identifiant unique numéro 1559522E, dont le siège social est situé à Hôtel The Residence, Les Côtes de Carthage, Gammarth (Tunisie» en qualité de Locataire Gérant; portant modification au contrat de location-gérance de deux fonds de commerce en date du 13 mars 2018 (légalisé le 15 mars 2018 et le 16 mars 2018. enregistré à la recette des finances de la Marsa en date du 19 mars 2018 (enregistrement n°18301612, quittance n°43283, publiée au JORT numéro 44 du 12 avril 2018 et dans deux journaux à savoir le "Le Quotidien" et "Echourouk" du 24 mars 2018) à savoir : (1) Le fonds de commerce destiné à la restauration touristique exploité dans l'établissement secondaire sis à Tunis, complexe immobilier Résidence Golf, zone touristique Gammarth route de Raoued, Gammarth 2078, la Marsa ayant le matricule fiscal 1559522/F/N/E/001; et (2) Le fonds de commerce destiné à l'activité touristique et de divertissement, exploité dans l'établissement secondaire sis à Tunis, complexe immobilier Résidence Golf, zone touristique Gammarth, route de Raoued, Gammarth 2078, la Marsa ayant le matricule fiscal 1559522/E/N/E/002. Il a été décidé de porter la durée totale de la location à douze (12) ans ferme expirant le 12 mars 2030.

Le registre des nantissements relatif au Bailleur fait état d'un nantissement sur le fonds de commerce et matériel au profit de Amen Bank pour un montant de 1.915.000 TND inscrit sous le numéro NA0127692014 en date du 3 septembre 2014.

Ce même avis a été inséré aux journaux "Al Chourouk" et "le Quotidien" du 24 févier 2024.

2024400466FCCC3

Gérance libre

En vertu du contrat signé le 7/02/2024 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira Tunis le 26/02/2024 sous le numéro 24301646 quittance n°22705, Madame Alya Bent Ali Ben Sadok Mestiri CIN n°00420647 a loué en gérance libre la 2ème partie du fonds de commerce située au Rez-de-chaussée lui appartenant et exploité dans le local sis à immeuble Latina Avenue du Lac Mazouri les Berges du lac Tunis et nommé «latina café restaurant» à la société «MATEAM SOUR CHINE ADIM» société en cours de constitution représentée par sa gérante madame Mebarka Bent Brahim Rouafi CIN n°07035450 pour l'exploiter en tant que restaurant.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 29 février 2024.

2024400469FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution de Syndic

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 20/01/2024 enregistré à la recette des finances de la Manouba sous le numéro M007110 et la municipalité de la Manouba sous le numéro 564 en date du 20/02/2024, la constitution de syndic des propriétaire de la résidence OMNIA dont la composition.

Mr. Masmoudi Samir : Président du syndic

Mr. Rbii Hsin : Vice-président

Mr. Ksantini Faouzi : Trésorier

Mr. Saad Mohamed : Membre

Mr. Daldoul Walid : Membre

Mr. Bouslama Fathi : Membre

Mr. Nacar Mehdi : Membre

Mr. Mraihi Riadh : Membre.

2024T00213APSF1

Constitution d'un syndic

Syndic résidence AL AHMADI 11

Suivant le P.V de l'assemblée générale du maître Walid Barakallah notaire en date du 18/02/2024 et selon la décision d'approbation de la municipalité d'El Mourouj en date du 27/02/2024 sous le n° 24/1220 il a été décidé de constituer un syndic de copropriétaire.

Nom du syndic : Syndicat de Résidence AL AHMADI 11

Siège social : Résidence AL AHMADI 11 avenue des martyrs 2074 El Mourouj 6

Direction :

Mr Amine Abene : Président

Mr Hechmi Bousnina : Vice-président

Mr Khaled Belkadhi : Trésorier

Mr Mourad Attia : Secrétaire général.

2024R00496APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Nouveau Zarzis

Siège social : Zarzis, rue du 20 Mars

Sujet : Développement social.

Objectifs :

- Contribuer à apporter une assistance matérielle et morale au profit de l'entité

- Contribuer à diffuser les valeurs humaines, promouvoir les comportements positifs et inciter les habitants à coopérer entre eux.

- Etablir des relations avec des associations similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

- Mohamed Msaddek (président d'honneur)

- Samia Marghani (Présidente)

- Sadik Musharek (secrétaire général)

- Benaissa Mesbah (trésorier)

Membres : Rim Benamir - Mohamed Tarek Smaili - Al Hadi AlKouildi - Fawzi Mosbah - Hamza Jabnoun.

2024R00501APSF1

Association imagine pour la culture et les arts à Jammel

Buts :

- Déployer des efforts pour encadrer les jeunes talents artistiquement

- Participer à organiser des évènements culturels

- Contribuer à rayonner la culture aux niveaux local, régional et national

- Etablir des liens avec des associations ayant des objectifs similaires aux niveaux : national, arabe et étranger qui entretiennent des relations diplomatiques avec la Tunisie.

Membre bureau :

Présidente : Amira ben Gdara

Vice-présidente : Olfa Mlayeh

Trésorière : Chahd ben Dhiab

Secrétaire générale : Talel Ayoub

Trésorier adjoint : Nidhal Fredj

Membre chargé de la communication : Ghassen Gacem.

2024S00295APSF1

Constitution d'une association

Association de Solidarité Sociale de M'saken

Dénomination de l'association : Association de Solidarité Sociale de M'saken

Siège social de l'association : 171 rue de l'indépendance M'saken est Sousse

Objet de l'association : Une association à caractère général.

Les objectifs de l'association :

1. Travailler à implanter et développer les valeurs de solidarité sociale dans la ville de M'saken,

2. S'efforcer d'apporter un soutien matériel et moral aux familles dans le besoin et aux personnes en situation de vulnérabilité, tout en respectant les dispositions légales à cet effet.

3. Contribuer à l'avancement de la ville de M'saken sur les plans social, économique, culturel et environnemental.

4. Coopérer avec les autorités publiques et les associations ayant des objectifs similaires locales et à l'étranger.

Composition de la commission directrice :

Kamel Berriri : Président

Karim Baccouche : Vice-président

Abdelaziz Ben Hadj Khalifa : Secrétaire général

Ali Ajroud : Trésorier

Faouzi Zorgati : Trésorier adjoint.

2024S00297APSF1

Constitution d'une association

Nom : Amicale des employés du centre Universitaire d'animation culturelle et sportive de Sidi Bouzid (AECUACS SBZ)

Objectif : Amicale.

Objet :

- Contribuer à apporter des aides financières aux employés du centre pendant les occasions religieuses.

- Contribuer à organiser des activités culturelles aux employés du centre

- Lier des relations avec des associations partageant les mêmes objectifs

Adresse : Centre Universitaire d'animation culturelle et sportive de Sidi Bouzid

PV de constat : N°56313 du 12/7/2023

PV de rattrapage : N°56653 du 11/01/2024

Comité :

Président : Mr Walid Nayli

Secrétaire générale : Mme Soulef Saadouli.

2024X00271APSF1

Association de recherche et d'expertise scientifiques

L'adresse du siège de l'association : est l'Ecole supérieure d'économie et de sciences commerciales, Tunis, 4 rue Abu Zakaria Al-Hafsi, 1089 Montfleury, Tunisie, 1089.

Matière : Scientifique et culturelle

Objectifs :

- Chercher à renforcer le partenariat de l'Université avec la Fondation

- Contribuer à la promotion de la recherche scientifique

- Chercher à soutenir les chercheurs universitaires dans le domaine du cadrage académique et de l'intégration scientifique et professionnelle

- Contribuer à l'ouverture des laboratoires de recherche scientifique de l'Université sur son environnement interne et externe.

- Chercher à développer l'expertise des laboratoires de recherche et offrir des occasions de diffuser les résultats de la recherche et d'en tirer profit

Membres de l'Association :

- Président de l'Association : Hazem Ben Aissa

- Vice-présidente : Rafla Hefaiedh

- Secrétaire générale : Fatma Baltagi

- Trésorière : Khouloud Bannani.

2024400461APSF1

Homologation de résolutions

Renouvellement du bureau du syndic des propriétaires

Résidence Hasdrubal - Ain Zaghouan - Tunis

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenu le 17 décembre 2023 et enregistré sous le numéro 24700559 au registre des recettes des finances de la Goulette le 22 Janvier 2024, reçu 10275, le nouveau bureau syndical de la résidence HASDRUBAL sise à Ain Zaghouan - Tunis, se constitue comme suit :

- Mme Sonia Zouaghi : Présidente.

- Mr Samir Hafedh Toumi : Trésorier.

- Mme Leila Hajji : Secrétaire Générale.

2024R00495APSF2

Election

Syndic des Copropriétaires de la Résidence Erribat

Sis à la Rue Tachkent - Ennasr 1 - 2037 Ariana

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale Elective du syndic des copropriétaires de la Résidence Erribat sise à la Rue Tachkent - Ennasr 1 Ariana, tenue le 20 Février 2024 et enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6, le 26 février 2024 sous le n°24701553 Quittance n°M029995.

Il a été élu un nouveau comité dont la composition suit :

- Mohamed Mahdi Ayachi : Président

- Afif Gargouri : Vice-président

- Mosbah Zaidi : Secrétaire Général

- Ali Kolsi : Trésorier.

2024400462APSF2

Election du bureau syndical des copropriétaires

De La Résidence Manar Center

Siège : Rue Abdallah Ben Amor EL Manar 2 Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale élective des copropriétaires tenue en date du 12 juillet 2023 enregistré à la recette des finances El Menzah 9 - Tunis en date du 7 décembre 2023 sous le numéro 23704282 quittance n°M087432, a été élu le bureau du syndicat des propriétaires de la résidence «MANAR CENTER» composé comme suit :

Présidente : Mme Ines Charfi

Trésorier : Mr Slim Derouiche

Membres : Mme Ouided Hamza & Emna Bradai.

2024400479APSF2

Election du Syndicat de la Résidence NARJES

Adresse : Cité Al- Wahat, Diyar Sokra 2

Selon le procès-verbal d'une session du syndicat des propriétaires de résidence Narjes, qui s'est tenue le 21 janvier 2024 à trois heures de l'après-midi, et enregistrer auprès de la recette des finances de La Goulette le 2 février 2024, sous numéro de reçu 20634 et un numéro d'enregistrement de 24 701 189, il a été décidé d'élire un bureau pour le syndicat des propriétaires de résidence Narjes pour la période s'étendant du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, qui se compose comme suit :

- M. Tarek ben Ramadan : Président du Syndicat des Propriétaires

- M. Monther Saadawi : Trésorier

- M. Mokhtar Salem : Secrétaire Général

- M. Ayman Mediouni : Membre.

2024400480APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, Société Anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis et à Sfax à sa direction régionale, inscrite au R.C sous le n°B187881996.

Partie saisie : Koubaa Yosri, ouvrier, titulaire de la CIN n°05356489, demeurant à la route de Tunis km 6 avenue Mokhtar Ziadi Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité d'un étage de villa sis à Sfax à la route de Tunis km 6 kassas ziadi vers sakiet Daiir, édifié au dessus de la maison du père de la partie saisie avec une parcelle : de terrain, d'une 44.5 m² de superficie, constituant l'entrée principale menant à l'étage à travers des escaliers.

L'étage est d'une superficie d'environ 165 m², il se compose d'un salon, un séjour, 3 chambres à coucher, une cuisine avec porte suivie de 2 balcons, l'un couvert ouvrant sur le coté ouest et l'autre ouvrant sur le coté sud, une salle de bain et une salle d'eau avec toilette indépendante.

Le terrain est limité du sud, du nord et de l'Est par le père de la partie saisie nommée Koubaa Habib et de l'ouest par une rue d'où il est accessible.

Remarque concernant la propriété saisie :

Selon ce qu'a déclaré la mère de la partie saisie à l'huissier, l'étage saisi n'est plus équipé de canaux reliés à l'ONAS. Ces canaux étaient séparés de l'égout de la résidence du père de la partie saisie il y a quelque temps après y avoir été rattachées.

La mise à prix : 84.000.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 01/4/2024 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2024X00249VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

A la demande de : - Yosser Marakchi employée demeurante au 12 bis rue tawes Chotrana 2 Soukra Ariana élisant domicile chez son avocat Maître Hammi Mourad sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis, identifiant unique n°434122V.

Contre la partie saisie :

- Sounia ben Mohamed Laamiri employée à l'étranger, demeurante 1) appartement B rez-de-chaussée résidence les cascades 2 rue de Gafsa Ain Zaghouan Tunis, 2) 12 rue Hannibal la Goulette Tunis.

A la diligence de Maître Hammi Mourad, avocat à la cour de cassation sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis, identifiant unique n°434122V.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La propriété dénommée Elyes 19 objet du titre foncier n°144406 Tunis située à Ain Zaghouan municipalité de Tunis consistant à un appartement à usage d'habitation d'une superficie de 59 m² avec 10000/1603 parts indivises lui appartenant dans le titre foncier n°144405 Tunis sis au rez-de-chaussée de l'immeuble B résidence les cascades rue de Gafsa Ain Zaghouan Tunis, composé d'un salon revêtu en parterre et deux pièces revêtues en carrelage mosaïque, et un balcon couvert revêtu en carrelage et une cuisine et une salle d'eau et une salle de bain revêtues en parterre, les portes en bois et les fenêtres en aluminium avec des stores en fer, équipée de toutes les installations nécessaires, tout ceci est selon la description faite par l'expert mandaté par le tribunal Monsieur Ahmed Lamine Chebbi.

Les charges réelles :

- Hypothèque conventionnelle grevant tout l'immeuble en contre partie de payement d'un montant de cent trente six mille dinars outre les intérêts au profit du BH Bank inscrite le 17/8/2020 dépôt Tunis volume 20/1 numéro 1/9348.

- Prénotation d'une promesse de vente signée entre Sounia Laamiri et Imed Bousabat d'un montant de cent cinquante mille dinars dont trente mille dinars payé à la signature de la dite promesse inscrite le 30/10/2023 dépôt Tunis volume 23/1 numéro 21908.

- Opposition conservatoire au profit de Yosser Marakchi en contre partie de payement d'une créance de quinze mille dinars inscrite le 9/11/2023 dépôt Tunis volume 23/ numéro 22743.

- Commandement valant saisie immobilière sur tout l'immeuble à la demande de Yosser Marakchi et à la diligence de Maître Hammi Mourad, avocat à la cour de cassation sis au 2 bis rue d'Argentine immeuble Argentina Belvédère 1002 Tunis identifiant unique numéro 434122V inscrit le 12/12/2023 dépôt Tunis volume 23/2 numéro 2182.

Mise à prix : Cent cinquante sept mille cent trente dinars (157.530, 000) auquel s'ajoute les frais supplémentaires fixés le jour de l'audience par le tribunal compétent.

Date et lieu de la vente : Le mardi vingt six mars 2024 (26/3/2024) devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis à partir de 9 heures.

Pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat prés de la cour d'appel et obtenir l'autorisation administrative de monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2024400460VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

1. Poursuivant : L'UNION INERNATIONALE DE BANQUES (UIB) en la personne de son représentant légal, registre de commerce n°B615 1996 - Tunis, demeurant 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis.

2. Partie saisie : Société PLASTIC AVENIR, S.A.RL., registre de commerce n°B1146761997 - L'Ariana, demeurant 17 Avenue Farhat Hachad L'Ariana.

3.Avocat poursuivant : Maître Hatem Ben Hassen, avocat près la cour de cassation, (M.F. 426117B/A/P/000), domicilié au 67 avenue Alain Savary résidence les jardins II 4ème étage 1082 Tunis.

4. Immeuble saisi : Il s'agit d'une parcelle de terrain rectangulaire reliée à la route par une allée et sur laquelle ont été édifié 3 bâtiments. L'immeuble est situé en bordure d'une rue dérivant de la route GP3 reliant El Fahs à la route de Siliana et l'ancienne Z.I. il se trouve à l'intérieur de la zone résidentielle d'El Fahs.

Bâtiment 1 :

Il se trouve dans la partie sud de l'immeuble et se compose d'une chambre de gardien, d'une salle d'eau et d'une cour. Les murs sont en briques en partie, le toit en dalle et hourdis, le sol en carrelage mosaïque et en ciment. Il contient des poteaux en ciment armé. Il est équipé de l'électricité et l'eau potable. Il a 2 portes rideau et une porte extérieure métallique. Il couvre 480 m² environ.

A son arrière se trouve un bâtiment mitoyen couvrant 45 m² équipé de l'électricité haute tension.

Bâtiment 2 :

Il se trouve dans la partie est de l'immeuble et se compose d'un bureau, d'un magasin ouvrant sur la cour de l'usine, du bureau de la Douane, d'une salle d'eau et de poutres horizontales soutenant le toit. Les murs sont en briques, le toit en dalle et hourdis, le sol en carrelage mosaïque. Il contient des poteaux en ciment armé. Il est équipé de l'électricité et l'eau potable. Il couvre 640 m² environ.

Au nord de ce bâtiment se trouve un autre bâtiment mitoyen. Son toit est en zinc couvert de ciment armé. Ses murs en briques, le sol en carrelage. Il contient des escaliers extérieurs découverts menant au toit. Il couvre 240 m² environ.

Bâtiment 3 :

Il se trouve dans la partie nord de l'immeuble et se compose d'un grand espace servant d'entrepôt, du bureau de l'administration, d'une salle d'eau, d'un magasin et du bureau de la Douane ouvrant sur la cour extérieure. Ses murs sont en briques rouges, le sol en carrelage mosaïque. Il contient des poteaux horizontaux en ciment armé. Il est équipé de l'électricité et l'eau potable. Il couvre 630 m² environ.

La superficie totale de l'immeuble est de 3350 m² dont 2035 m² couverts. Il est bien entretenu et en bon état.

5. Mise à prix : 1.739.301,150 Dinars (après réduction de 40%) à laquelle s'ajoutent les frais et honoraires taxés à l'audience du 12/02/2024 soit la somme de 2.996,216 Dinars ainsi que les frais et honoraires qui seront taxés à la deuxième audience.

6. Date et lieu de la vente : lundi 8/4/2024 au tribunal de première instance de Zaghouan sis à Zaghouan à partir de 9h du matin.

7. Observations : l'immeuble peut être visité tous les jours aux horaires de travail.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix et pour les étrangers il est obligatoire en plus d'obtenir une autorisation préalable du gouverneur de la région.

2024400472VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la demande de l'UNION INTERNATIONALE DES BANQUES «UIB» société anonyme ayant son siège social au 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis, immatriculée au RNE sous le n°002708Q élisant domicile chez son avocat Maître Mohamed Maher Snoussi, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville Tunis.

Contre la partie saisie : Monsieur Ridha Ben Mohamed Ben Ahmed SHABOU et Madame Lara Bent Hedi GUIRAT, en leur qualité de cautions personnelles et réelles de la Société ALEONAT, le premier demeurant à la Route de Gremda Km 3 Impasse Bureau - Sfax, et la deuxième demeurant au 15 Rue Jamel Eddine Al Afghani - El Bousten Sfax.

A la diligence de : Maître Mohamed Maher Snoussi, Avocat à la cour de cassation, sis au 5 Rue Riadh Mutuelleville 1082 Tunis, titulaire du matricule fiscal n°489226 B.

L'immeuble à vendre consiste en :

La totalité du lot n°105 du Lotissement «jinen Al Andalous», consistant en un lotissement urbain et d'habitation haut de gamme, situé dans le complexe touristique «Yasmine El Hammamet», d'une superficie de 717m² objet du titre foncier n°544961 Nabeul dénommé «LEILA», clôturé sur sa partie ouest à travers une clôture en dur et des arbres en Cyprès, et pour le reste à travers une clôture commune avec les voisins. Sur ce lot est édifiée une villa à ouverture sur l'Ouest composée de deux étages, à vocation urbaine et moderne. Le premier niveau est composé d'un hall, un salon, une salle à manger, deux chambres, une salle de bain, une cuisine, un coin de lavage et un escalier menant au deuxième étage, qui comporte une suite parentale avec une chambre à coucher, un dressing et une salle de bain, ainsi que deux chambres, une salle de bain, un hall, trois terrasses, entouré d'un jardin avec une pelouse et quelques arbres décoratifs, une place de parking couvert ayant une entrée indépendante. La situation des constructions est bonne et doitée de toutes commodités dont notamment le chauffage central, la totalité du sol en marbre, les fenêtres et portes en aluminium avec extrudé. La Propriété est délimitée au Sud par la parcelle n°106, à l'Est par la parcelle n°108, à l'Ouest et au Nord par une route publique. Cet immeuble est loué à un tiers en vertu d'un contrat de location à usage d'habitation et meublé, daté du 23 février 2023 pour une durée d'une année, commençant le 1er mars 2023, renouvelable par tacite reconduction, moyennant un loyer mensuel de 2.500,000 Dinars avec une majoration de 5 % l'an.

Mise à prix : Un million cent quatre vingt six mille deux cent cinquante Dinars (1.186.250,000 DT).

Date et lieux de la vente : La vente de l'immeuble ci-dessus exposé aura lieu le 1er Avril 2024 devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Grombalia à partir de 9 heures du matin.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours à partir de 9 heures du matin.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix à la Trésorerie Générale ou par voie de chèque certifié ou une garantie bancaire et ce, par voie d'Avocat dûment inscrit et obtenir, le cas échéant, l'autorisation de Monsieur le gouverneur pour les non tunisiens.

2024400477VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de faillite

STE FRIGOMEN

Zone Industrielle Zaghouen

RNE : 1270703K

Suivant jugement rendu par le tribunal de 1ère instance de Zaghouen en date du 8 février 2024 n°34 il a été décidé la faillite de la SOCIETE FRIGOMEN et sa cessation de paiement à partir de 15 mars 2020 suivant article 434 et suivant du code de commerce et nomination de juge Ines Nar en tant que juge commissaire et Maître Ahmed Jabri en tant que syndic de faillite.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication leurs dette ainsi que les garanties conformément à l'article 530 et 531 du code de commerce au bureau du syndic de faillite sis 10 Rue Yves Nohal Tunis.

2024T00222VEPA2

Cession de l'entreprise aux tiers

Société De Développement Touristique Hôtel RUSPINA «SA»

Zone Touristique Skanes Monastir

Identifiant unique : 0004418 R/A/M/000

Le tribunal de 1ère instance de Monastir a décidé le 20/02/2024, la cession totale de la société aux tiers et la nomination de Mr. Naoufel Bouzgarrou commissaire à l'exécution pour préparer un cahier des charges sous le contrôle du juge commissaire madame Souad Jouili.

Les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances justifiées auprès de commissaire à l'exécution dont l'adresse est 11 avenue Tahar Sfar 4000 Sousse dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024S00287VEPA2

Clôture des procédures de faillite de la Sté NOVOPENT - Tunisie

En vertu du rapport du juge de faillite au tribunal de 1ère instance de Sousse, M. Sadok Mosbah 12 Rue Menvielle Sousse (Tél : 99 961 170), porte à la connaissance du public que les procédures de faillite de la Sté NOVOPENT - TUNISIE sise à la rue Ibn El Jazzar à Sousse et immatriculée au registre national des entreprises sous n°1369432/W ont été clôturées.

2024S00288VEPA2

Ouverture de Distribution des Deniers Articles 466-468 CPCC

Tribunal de Première Instance Sousse

Affaire Distribution n°239

En vertu de la décision du Juge Chargé de la distribution des deniers et de l'ordre dès créanciers au Tribunal de Première Instance de Sousse, en date du 20/02/2024, suite à la requête d'ordre présentée par Maître Imad Eddine Chebaane pour le compte de la Banque de Tunisie, élisant domicile à son étude rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, et après consignation d'un montant de 103.400,000 D à la caisse des dépôts et consignation le 4/11/2020 reçu n°M034881 en vertu de l'ordonnance de consignation n°93515.

Il a été ordonné l'ouverture de procédure de distribution des fonds provenant de la vente du fonds de commerce du restaurant populaire Bab El Medina 11 rue de France Sousse médina revenant au débiteur «le comptoir tunisien de textile "COTUTEX"» aux enchères publiques par l'huissier Nizar Abid le 23/7/2020 P.V n°10086.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion présenter dans les trente jours de l'annonce ou de la réception de lettre recommandée, une demande de collocation et produire ses titres de créance au Greffe du Tribunal et les privilèges de la créance, par l'intermédiaire d'un Avocat dont il élit domicile à son étude.

2024S00289VEPA2

Société "Luc Sport "

SARL au capital de 20.000,000 dinars

Siège social : Route Téniour km 3.5 Passage El bir Echihia - Sfax

Identifiant Unique : 1348097 L

N°Affiliation CNSS : 531652-92

En vertu du jugement du tribunal de 1ère instance de Sfax n°11196 du 20 février 2024, la société Luc Sport sise à la route de Téniour km 3.5 Passage El bir Echihia - Sfax a été déclarée en faillite et a fixé la date de cessation de paiement le 20 Août 2022.

Le même jugement a désigné Madame Fatma Oueslati juge commissaire et Monsieur Skander Mezghani syndic de la faillite.

Conformément aux dispositions des articles 530 et 531 du code de commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créance et le bordereau indicatif au syndic de la faillite sis à l'adresse suivante :

Route de Mahdia Km 1, immeuble Ghorbel, 2ème étage 3002 - Sfax, Tél 74 239 695, et ce dans un délai de quinze jours de la date de la publication du présent avis.

2024X00263VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

STB MOYENS GENERAUX (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01139542014

Matricule Fiscal N° : 1358262L/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00544253-83

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1358262L

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Moyens Généraux sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 29 Mars 2024 à 10 heures, au siège de la société sis au n° 01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d' Administration relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

6. Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023.

7. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024T00219SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2023

STB Sécurité et Gardiennage (Filiale du Groupe STB)

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Registre de commerce : N°B01172016

Matricule Fiscal N°: 1431393M/A/M/000

N° Affiliation à la CNSS : 00552450-35

Identifiant Unique au Registre National des Entreprises N° : 1431393M

Siège social : 01, Rue des Entrepreneurs - 1000 - Tunis

Les actionnaires de la Société STB Sécurité et Gardiennage sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu vendredi 29 mars 2024 à 11 heures, au siège de la société sis au n°01, Rue des Entrepreneurs - 3ème Etage - 1000 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023.

2. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

3. Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2023.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2023.

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2023.

6. Détermination des jetons de présence à allouer aux Administrateurs au titre de l'exercice 2023.

7. Renouvellement du mandat des Administrateurs pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

8. Désignation d'un Commissaire aux comptes pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales de dépôts, de publications et autres de droits.

2024T00220SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire en date du 27 mars 2024

SOCIETE HIMILCO SA

Société anonyme Résidente

Au capital de 364 000.000 Dinars Tunisiens

Siège social : Pôle Technologique El Ghazela - Route Raoued- 2083 Ariana

RNE : 1077126 Q

MF : 1077126 Q/A/M/000

CNSS : 269923-69

Les actionnaires de la société «HIMILCO SA» sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire, par vision conférence, le mercredi 27 mars 2024, à 10 heures du matin et ayant pour ordre du jour les points suivants :

1- Entériner le retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2018 ;

2- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice 2018 ;

3- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2018 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2018 ;

5- Approbation des conventions règlementées ;

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

7- Quitus aux administrateurs au titre l'exercice 2018 ;

8- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2024R00494SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars divisé en 26.930.000 actions de 5 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/A/M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 29 mars 2024 à 10 heures, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Augmentation du capital social de la société;

2/ Modification de l'Article 6 des statuts;

3/ Modification de l'Article 15 des statuts.

4/ Pouvoir à donner.

2024R00498SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM

Société anonyme

Au capital de 134.650.000 Dinars divisé en 26.930.000 actions de 5 Dinars

Groupe SFBT

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi (Ex Boulevard de la Terre), Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, RP-B.P. 1340

Identifiant Unique : 0006186D

Matricule fiscal : 0006186 D/A/M

Messieurs les actionnaires de la SOCIETE DES STATIONS THERMALES ET DES EAUX MINERALES SOSTEM sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire le vendredi 29 mars 2024 à 9 heures 30 minutes, au siège social de la société 5, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi centre urbain nord 1082, ayant pour ordre du jour :

1/ Entériner la cooptation d'un administrateur

2/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

3/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice

4/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales;

5/ Approbation s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6/ Affectation des résultats;

7/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

8/ Pouvoirs à donner.

2024R00499SANB3

Convocation des actionnaires minoritaires de la STB

Assemblée Générale Elective

Le 29 mars 2024

La Société Tunisienne de Banque «STB»

Siège social : Rue Hédi Nouira 1001 Tunis

Mesdames et Messieurs les actionnaires minoritaires de la Société Tunisienne de banque STB Bank sont invités à assister à l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le vendredi 29 mars 2024 à 10 heures, à l'immeuble de la STB Finance sis au 34, Rue Hédi Karray 1004 - Centre Urbain Nord- à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour unique suivant :

Election d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration de la STB Bank pour un mandat de (03) trois ans (2024, 2025 et 2026) qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2026.

2024R00508SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE GENERALE DE BOISSONS ET DES INDUSTRIES ALIMENTAIRES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 49.550.000 Dinars

Siège social : Zone Industrielle - Ben Arous

Identifiant unique : 0307017K

Matricule fiscal : 0307017K A M 000

N° d'affiliation à la C.N.S.S. : 0008358972

Messieurs les actionnaires de la Société Générale de Boissons et des Industries Alimentaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le vendredi 29 mars 2024 à 8 H.00, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;

8) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

9) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

10) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

2024R00519SANB3

Convocation à l'assemblée générale annuelle

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 Dinars

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - 1200 KASSERINE

Identifiant unique : 0013938N

M.F. : 0013938N A M 000

Affiliation à la CNSS n° 0007486982

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Boissons de l'Ouest sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi, Centre Urbain Nord, 1082 TUNIS, pour le vendredi 29 mars 2024 à 9 H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 ;

2) Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4) Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5) Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6) Affectation des résultats ;

7) Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;

8) Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;

9) Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

10) Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2024R00520SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DES EMBALLAGES ALUMINIUM ET BOISSONS GAZEUSES

Groupe S.F.B.T.

S.A. au capital de 80.975.000 Dinars

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi

Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0030142F

Matricule fiscal : 0030142FAM000

C.N.S.S. : 0007803547

Messieurs les actionnaires de la Société des Emballages Aluminium et Boissons Gazeuses sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le vendredi 29 mars 2024 à 11 H.30 au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice ;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des opérations et conventions prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs ;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandat d'un Administrateur ;

8/ Démission d'un Administrateur ;

9/ Ratification de la cooptation d'un Administrateur ;

10/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration ;

11/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au 5, Boulevard Maître Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 TUNIS, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur

2024R00521SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du jeudi 14-3-2024

Société Medi Golf

Hôtel HOUDA YASSMINE HAMMAMET

Société anonyme

Au capital de 6 424 000 dinars

Siège social : Hammamet Sud

Identifiant Unique : 538954D

Mesdames, messieurs les actionnaires de la Société Hôtel Medi Golf sont priés d'assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

convoquée par le conseil d'administration du 24/02/2024 qui se tiendra le Jeudi 14-3-2024 à 10h au siège de la société sis à Hôtel Houda Yassmine Hammamet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation sur les procédures de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le jeudi quatorze Mars l'année deux mille vingt quatre 14.3.2024.

2- Examen et approbation du rapport d'activité sur la gestion de l'exercice clos 2021-2022.

3- Lecture du rapport de commissaire aux comptes pour les exercices clos 2021- 2022.

4- Approbation des états financiers clos 2021-2022.

5- Affectation de résultat.

6- Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales.

7- Ratification de la tenue tardive du Conseil d'administration

8- Renouvellement de mandat du PDG et des administrateurs pour les exercices 2021-2022-2023.

9- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025.

10- Approbation et examen de modification du plan de poursuite de l'activité de l'entreprise dressé dans le jugement 232 prononcés le 28 Mars 2018

11- Quitus aux administrateurs.

12- Pouvoirs.

2024S00284SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Groupe Médical les Oliviers

Société anonyme

Au capital de 9 701 180 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 0044838F

MF : 44838FAM000

Messieurs les actionnaires de la société «Le Groupe Médical Les Oliviers» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 Janvier - Sousse, le vendredi 29 mars 2024 à 11h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

2. Affectation du résultat comptable;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés et approbation des états financiers consolidés du groupe médical les oliviers arrêtés au 31/12/2022 ;

5. Approbation des conventions réglementées;

6. Approbation de la rémunération "Ekuity Capital" en tant que président du comité permanent d'audit;

7. Fixation du montant de jeton de présence au titre de l'exercice 2022;

8. Questions diverses.

2024S00285SANB3

Convocation à l'assemblée Générale Ordinaire

Société Echifa Immobilière

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Boulevard du 14 Janvier - Sousse

RNE : 1545302W

MF : 1545302W PM 000

Messieurs les actionnaires de la satiété «Echifa Immobilière» sont convoqués à l'assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu au siège social, sis au boulevard du 14 janvier - Sousse, le vendredi le 29 mars 2024 à 12h 30mn, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration, des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2022;

2. Affectation du résultat comptable de l'exercice 2022 ;

3. Quitus aux Conseil d'Administration;

4. Approbation des conventions réglementées, s'il y a lieu;

5. Renouvellement ou nomination d'un commissaire aux comptes.

6. Ratification de la nomination d'un administrateur

7. Pouvoirs pour formalités.

2024S00286SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'ECOLE SUPERIEUR PRIVEE D'ASSURANCE ET DE FINANCE

(Mutuelle du Savoir)

19, RUE CLAUDE BERNARD 1002 Tunis

Société anonyme

Au capital : 2.000.000.000dt

MF : 1463179/HA/M/000

Conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et suite aux recommandations du commissaire aux comptes dans son rapport sur les états financiers 2022, le conseil d'administration de l'ESPAF lors de sa réunion du 23/02/2024 convoque les actionnaires à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 29/3/2024 à 10h du matin au siège de la MAE Assurance sis à Complexe El Mechtel Av Ouled Haffouz Bab El Khadhra, et ce, pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour suivant :

1. Diminution du capital de la société conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des sociétés commerciales.

2. Augmentation du capital de la société pour répondre aux dispositions de l'article 04 de la loi n° 59/2008 du 4 août 2008.

3. Questions diverses liées aux points (1) et (2) de l'ordre du jour.

2024400459SANB3

Société Immobilière & Touristique

Société anonyme

Au capital de 90.000 D

Siège social : 42 Rue Mendes France, Mahdia

Identifiant unique : 0010701E

Vu le défaut de quorum de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 Février 2024, le conseil d'administration de la Société Immobilière et Touristique tenue le 26 Février 2024, décide de convoquer tous les actionnaires de la société pour une deuxième assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au siège de l'Association de Sauvegarde de la Médina, Rue Cap Afrique Mahdia le Samedi 30 Mars 2024 à partir de 10 H afin de statuer sur le même ordre du jour à savoir :

- Deux augmentations successives du capital de la Société Immobilière et Touristique.SA comme suit :

* Une Première augmentation du capital en numéraire puis,

* Une deuxième augmentation du capital par incorporation des résultats reportés,

- Délégation au conseil d'administration des pouvoirs pour fixer les modalités de la réalisation de l'augmentation décidée,

- Mise à jour des statuts de la Société,

- Questions diverses.

2024400467SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS S.A "

Au capital de 1.500.000 Dinars

Siège social : 124 Avenue de la Liberté 1002 Tunis

Identifiant Unique : N° 0031593K

CNSS : 203401-89

Messieurs les actionnaires de la société TUNISIE SYSTEMES "TUNISYS SA" sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 5 Avril 2024 à 11h au siège de la Société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023,

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes de l'exercice 2023,

3- Lecture et approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

4- Approbation des conventions Prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

5- Affectation des résultats,

6- Quitus aux Administrateurs,

7- Déclaration des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales,

8- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration.

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2024400470SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE FINANCIERE DE RECOUVREMENT DES CREANCES

«SOFINREC»

Les actionnaires de la Société Financière de Recouvrement des Créances, société anonyme au capital de 13.755.000 dinars, dont le siège social est sis à Rue de l'île de Rhodes Immeuble L'ATRIUM, Bureau n°14 - Les Jardins du Lac - 1053 Les Berges du Lac II, immatriculée au Registre National des Entreprises sous le n°0758657W, sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 29 mars 2024 à 10H, au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des comptes dudit exercice.

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2023.

4- Affectation du résultat de l'exercice 2023.

5- Quitus aux Administrateurs pour la gestion 2023.

6- Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et des comités de gouvernance au titre de l'exercice 2023 et de l'exercice 2024.

2024400471SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

AMEN PROJECT SA

S.A au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant RNE : 0447344B

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 4 avril 2024 à 10H au siège d'AMEN CAPITAL, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration et relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2023 ;

3. Examen et approbation des conventions prévues à l'article 200 du code des sociétés commerciales intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

4. Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 ;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2023 ;

7. Renouvellement mandat du commissaire aux comptes ;

8. Information concernant les déclarations de fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales ;

9. Pouvoirs pour formalités.

2024400475SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

AMEN PROJECT SA

S.A. au capital de 200.000 dinars

Siège social : Chez Amen Bank Avenue Mohamed V - 1002 - Tunis

Identifiant RNE : 0447344B

M.F : 447344/B/N/M/000

Messieurs les actionnaires d'AMEN PROJECT sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le jeudi 4 avril 2024 à 11 H au siège d'AMEN CAPITAL, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La dissolution anticipée de la société et mise en liquidation;

2. La nomination d'un liquidateur;

3. Pouvoirs pour formalités.

2024400476SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

SICAF-PARTICIPATIONS-BNA

SA au capital de 500.000 DT

Siège social : chez BNA Avenue Mohamed V Tunis

Identifiant unique : 0858272N

Messieurs les actionnaires de la société SICAF-PARTICIPATIONS-BNA sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le Jeudi 28 Mars 2024 à 10 heures au siège de la B.N.A. sis à l'Avenue Mohamed V Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2023 et présentation des états financiers dudit exercice ;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2023 et approbation des conventions réglementées ;

- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2023 ;

- Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2023 ;

- Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2023 ;

- Pouvoirs pour formalités ;

Tous les documents relatifs à l'Assemblée Générale Ordinaire de la SICAF Participations BNA sont mis à la disposition de messieurs les actionnaires au siège social de la société.

2024400485SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS

S.A au capital de 16 020 000 DT

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, 1110 la Mornaguia

Identifiant unique : 0707419 B

N° affiliation CNSS : 210385/89

Messieurs les actionnaires de la Société Nouvelle de Boissons sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle pour le vendredi 29 mars 2024 à 11 H, au siège de la société sis à l'Avenue Habib Bourguiba - 1110 la Mornaguia, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

2/ Lecture du rapport général du commissaire aux comptes afférant aux états financiers de l'exercice 2023.

3/ Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et les opérations visées à l'article 200 et suivants et 475 du Code des sociétés commerciales.

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et les conventions et les opérations prévues par les articles 200 et suivant et 475 du Code des sociétés commerciales.

5/ Affectation des résultats.

6/ Quitus pour l'exercice aux administrateurs.

7/ Renouvellement de mandats des administrateurs

8/ Nomination d'un commissaire aux comptes

9/ Pouvoirs à donner.

10/ Questions diverses.

Un exemplaire des statuts, des états financiers de l'exercice 2023, du rapport de conseil d'administration ainsi que le projet de résolutions à soumettre à l'Assemblée sont à la disposition de messieurs les actionnaires qui peuvent les consulter au siège social de la société.

2024400499SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A

Au capital de 5 000 000 DT

Angle 64, Rue de Palestine / 22, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite - Tunis

Identifiant Unique n° : 0306855N

MF : 306855N/P/M/000

Conformément à la décision du Conseil d'Administration du 29 février 2024, messieurs les actionnaires de la Société ASSURANCES MAGHREBIA IMMOBILIERE S.A sont convoqués au siège de la Société le vendredi 29 mars 2024 à 9H en assemblée générale ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ainsi que des Etats financiers du même exercice;

2- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2023 ;

3- Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2023 ;

4- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2023 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2023 ;

6- Jetons de présence au titre de l'exercice 2023.

Messieurs les actionnaires sont avisés que tous les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la Société dans les délais légaux.

Le présent avis constitue une convocation personnelle pour chaque actionnaire.

2024400503SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation de l'assemblée ordinaire exceptionnelle

La société Centre Immobilière de la capitale - SARL

Identifiant Unique : 012810S

Capital : 35.000 DT

Ibn Abdoun 3ème étage 51 rue de Marseille Tunis

Les associés de La société sont invités à la réunion de l'AGO exceptionnelle qui se tiendra le 01 Avril 2024 à 10 h au siège social de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. L'approbation d'une avance sur les bénéfices accordés à un associé.

2. L'approbation de chiffre d'affaires réalisé en 2022.

3. Questions diverses.

Tous les documents de la dite assemblée à la disposition des associés au siège social de la société.

2024400463SRLB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte du titre constitutif de propriété

Je déclare Mme Sonia Belhaj titulaire de c.i.n n°00785111 d'après la déclaration d'honneur soussignée le 30/11/2023 à la municipalité de Beni Khalled que j'ai perdu mon titre constitutif de propriété n°6859 du titre foncier n°104699 Tunis situé au 10 impasse sidi Bouzine rue El Mourjania Tunis.

Cette annonce a été publiée sur le journal Quotidien Sabah du 24/02/2024.

2024R00487DIVD2

Avis

Khalil Al-Hamidi cin 13207136, en sa qualité d'héritiers, annonce que le titre de propriété n° 1/3177, objet du titre immobilier n°32444, Gabès, sise au doyenné de Zurayq Al-Ghandari, délégation de Mareth, Etat de Gabès, est perdu, au nom de son père, Daou bin Belkacem bin Muhammad Al-Hamidi.

2024R00489DIVD2

Avis

Ammar Al-Hamisi cin 00076146, en sa qualité de propriétaire, annonce que le titre de propriété n° 39825/1, objet du titre immobilier n°26176, Gabès, sise à Shenich, délégation de Gabès, dont le ressort est perdu.

2024R00490DIVD2

Avis

Ahmed Bouchaala annonce la perte d'un acte d'une Parcelle de superficie 974,75m² contenant 2 dépôts et un écurie sise à la route Teniour km6 Sfax, il veut extraire un 2ème original, ceux qui ont opposition l'annoncent auprès du notaire Rachid Cheikh Rouhou 4 rue Mallek Sfax dans un délai d'un mois.

2024X00262DIVD2

Avis

Les héritiers de Rachida Masmoudi, Slim Baklouti, Farid Baklouti, Amira Baklouti et Ramla Baklouti annoncent qu'ils ont perdu le titre de propriété du terrain sis à route l'Afrane km 8 Sfax rédigé par les notaires Hentati Mohamed et Ahmed Khlif le 14/09/1980 enregistré le 14/04/1981 n°278, ils veulent avoir une deuxième copie remplaçant le titre original perdu. Les oppositions doivent être adressées pendant 30 jours de la date de publication au jort et au journal quotidien à l'étude du notaire Ghozi Houcem au 1er étage imm El Euch 11 rue Ali Balhouen Sfax.

2024X00266DIVD2

Avis

Les héritiers de Chadlia Herchania et de Hédi Baklouti sont leurs enfants Fathi, Amel, Najla et Khaled annoncent que le titre de leur défunt concernant la propriété du terrain situé à Sfax route Taniour Km 04 de superficie 1330 mètres carrés est perdu et ils entendent extraire un deuxième acte et quiconque a une objection il doit la prouver à M. Makni Wadie notaire qui est situé à rue el Adoul Sfax 123 dans un délai n'excédant pas trente jours à compter de la date de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et aucune objection ne sera acceptée après ladite date limite.

2024X00270DIVD2

Avis

Les requérants ont déposé une demande de mise à jour sous le numéro 8860, dans le but de procéder à l'inscription de contrats de vente successifs enregistrés, le premier le 22 décembre 2014, selon quittance n°026648, et le second le 14 septembre 2018, selon quittance n°034814, ainsi qu'un accord enregistré le 22 décembre 2014, selon quittance n°026648, et un acte de partage enregistré le 28 août 1998, selon la quittance n°030160, et ce au Livre foncier objet du titre n°16901 Bizerte.

Suite à l'examen des clauses de l'acte de partage récemment mentionnés, il apparaît qu'une vente a été réalisée par Zohra Majid en faveur de ses descendants Ezzeddine, Lotfi, Mohamed Hédi, Samira, Chahrazed, Hassna, Hadhemi et Zeineb, à l'exception de Hosni tous enfants du défunt Sadok Sadki. Cette vente concerne un sixième (1/6) de la part d'héritage qui lui est parvenu de sa fille Khadija, dans le titre foncier numéro 16901 Bizerte.

Etant donné que les requérants n'ont pas été en mesure de fournir les actes de vente mentionnés, cet avis se substitue à la non-production du contrat de vente précédemment susmentionné. Par conséquent, à partir de la date de publication de cet avis et jusqu'à l'expiration d'un délai de 60 jours, il est possible de s'opposer à la demande de mise à jour actuelle ou d'intervenir dans le sujet auprès de la deuxième Chambre de la mise à jour des titres gelés au siège auxiliaire du tribunal immobilier de Bizerte.

2024400434DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à l'annonce n°2024X00150VEPA1 publiée au journal officiel n°18 du 9 février 2024 page 265 (Français).

Lire : "Cabinet maître Charfi Abdeljelil"

Au lieu de : "Cabinet maître Chadi Abdeljelil"

Et le reste sans changement.